

# PLAN DIRECTEUR

## Culture, sports et loisirs en réflexion

### Les suites du Forum

Dépôt officiel : séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2010  
(résolution no. CA10 170291)



Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
5160, boul. Décarie, bureau 400  
Montréal (Québec) H3X 2H9

Conception et infographie : Jacques Jobin - 514 768-5878

Dépôt officiel : séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2010 (résolution no. CA10 170291)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2011

# TABLE DES MATIÈRES

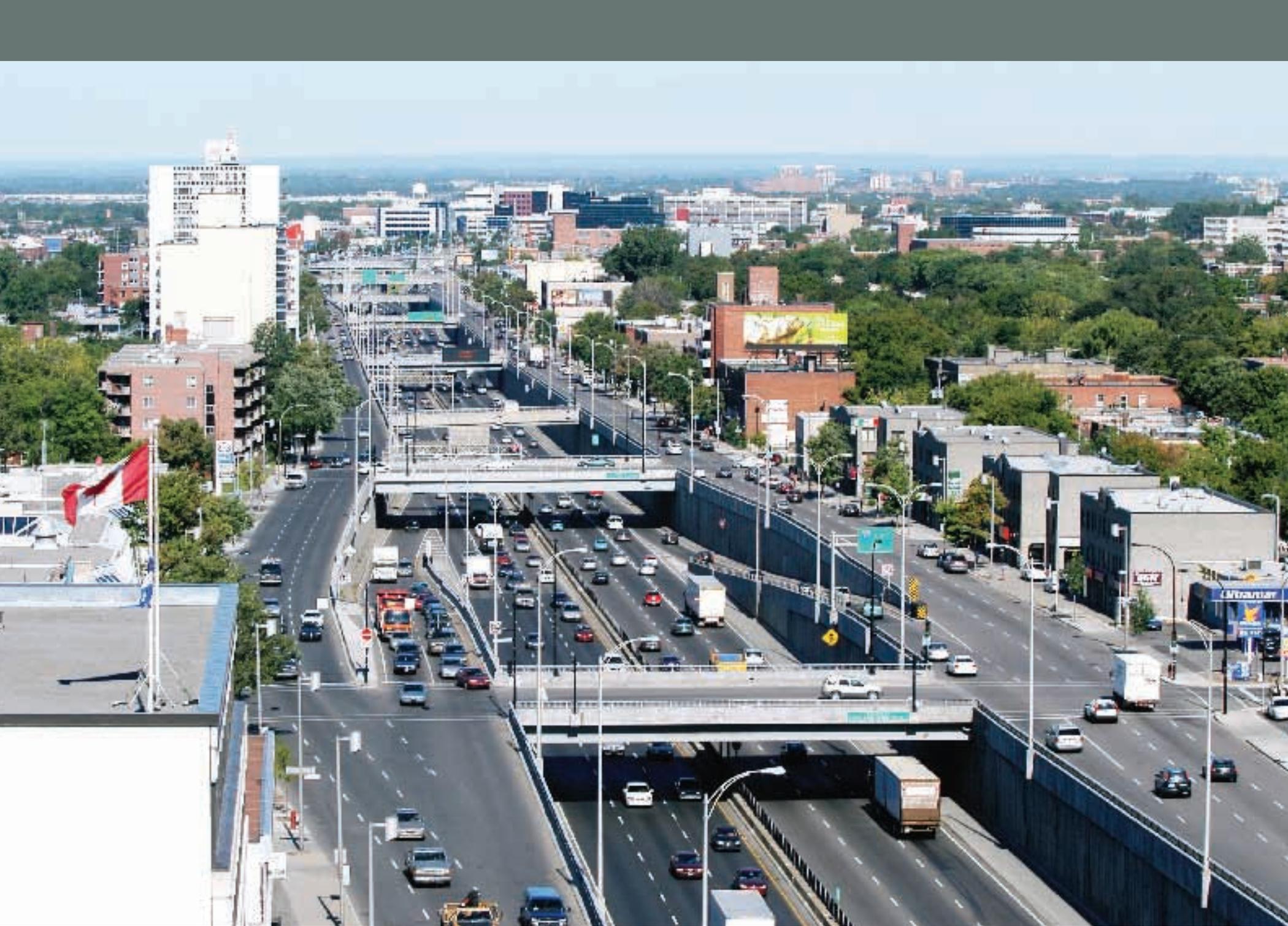
<b>Mot du Maire et remerciements</b> .....	7		
<b>Introduction</b> .....	8		
<b>Cadre de références</b> .....	10		
<b>Démarche</b> .....	17		
<b>Portrait sociodémographique</b> .....	21		
<b>Prémisses</b> .....	25		
<b>Valeurs</b> .....	31		
<b>1. Les centres</b> .....	35		
1.1. Présentation des centres de l'arrondissement CDN-NDG	35		
1.1.1. Les types de centres .....	36		
1.1.2. Les différentes fonctions.....	40		
1.1.3. Les modes de gestion .....	40		
1.2. Les indicateurs.....	45		
1.3. Portrait des centres par quartier .....	52		
1.4. Principaux constats et recommandations .....	98		
1.5. Les recommandations.....	102		
<b>2. Les arénas</b> .....	105		
2.1. Présentation des arénas de l'arrondissement CDN-NDG	105		
2.1.1. Les modes de gestion .....	109		
2.2. L'offre en matière de sport de glace.....	109		
2.3. La demande en matière de sport de glace .....	113		
2.4. Les indicateurs.....	118		
2.5. Principaux constats et recommandations .....	125		
<b>3. Les installations aquatiques</b> .....	131		
3.1. Présentation des installations aquatiques de			
l'arrondissement CDN-NDG .....	131		
3.1.1. Les types d'installations .....	133		
3.1.2. Les modes de gestion .....	134		
3.2. Portrait des installations par quartier .....	135		
3.3. Les indicateurs.....	150		
3.4. Principaux constats et recommandations .....	159		
3.5. Sommaire de l'offre aquatique après mise en œuvre			
du Plan directeur.....	164		
<b>4. Les parcs</b> .....	167		
4.1. Présentation des parcs de l'arrondissement CDN-NDG	167		
4.1.1. Les types de parcs .....	168		
4.1.2. Les différentes fonctions.....	175		
4.1.3. Les modes de gestion .....	175		
4.2. Portrait des parcs par quartier .....	176		
4.3. Principaux constats et recommandations .....	223		
<b>5. Les jardins</b> .....	231		
5.1. Présentation des jardins de l'arrondissement CDN-NDG	231		
5.1.1. Les types de jardins.....	231		
5.1.2. Les différentes fonctions.....	234		
5.1.3. Les modes de gestion .....	235		
5.2. Les indicateurs .....	235		
5.3. Portrait du jardinage.....	240		
5.3.1. Les jardins communautaires .....	240		
5.3.2. Les jardins collectifs .....	246		
5.3.3. Les toits verts .....	247		
5.3.4. Les jardins de fleurs.....	247		
5.4. Les nouvelles tendances.....	247		
5.5. Principaux constats et recommandations .....	249		

<b>6. Les terrains sportifs</b> .....	253	7.3.8. Les établissements d'enseignement .....	351
6.1. Présentation des terrains sportifs de l'arrondissement		7.3.9. Les acteurs culturels de l'arrondissement	
CDN-NDG .....	253	CDN-NDG .....	351
6.1.1. Les types de terrains .....	253	7.3.10. La concertation.....	352
6.1.2. Les différentes fonctions.....	259	7.3.11. Le patrimoine religieux.....	352
6.1.3. Les modes de gestion .....	259	7.3.12. L'art public.....	352
6.2. Les indicateurs.....	260	7.4. Principaux constats et recommandations .....	353
6.3. Portrait des terrains.....	261	<b>8. Les bibliothèques</b> .....	361
6.3.1. Les terrains de soccer .....	261	8.1. Présentation des bibliothèques de l'arrondissement	
6.3.2. Les terrains de balle .....	288	CDN-NDG .....	361
6.3.3. Les terrains de bocce et de pétanque .....	302	8.2. Le Diagnostic des bibliothèques municipales et	
6.3.4. Les terrains de tennis .....	311	les indicateurs pertinents .....	363
6.3.5. Les terrains de basket-ball et de netball.....	318	8.3. Le portrait (l'offre de service).....	364
6.3.6. Le parc de planche à roulettes .....	327	8.4. Les clientèles et la fréquentation.....	374
6.3.7. Les pistes d'athlétisme.....	331	8.5. L'accessibilité.....	384
<b>7. La culture</b> .....	335	8.6. Les ressources .....	385
7.1. Présentation des lieux de diffusion		8.7. Les bibliothèques privées.....	386
de l'arrondissement CDN-NDG.....	335	8.8. Principaux constats et recommandations .....	386
7.2. Le Diagnostic du réseau municipal de		<b>9. Synthèse des recommandations et estimé des</b>	
diffusion culturelle et les indicateurs pertinents .....	337	<b>impacts budgétaires</b> .....	397
7.3. L'offre culturelle.....	338	<b>Conclusion</b> .....	447
7.3.1. Les activités planifiées.....	338	<b>Bibliographie</b> .....	449
7.3.2. La clientèle .....	344	<b>Liste des tableaux et graphique</b> .....	451
7.3.3. Les activités de médiation et de création .....	345	<b>Cartes</b> .....	457
7.3.4. L'accessibilité .....	347		
7.3.5. Les salles de diffusion culturelle .....	347		
7.3.6. Les partenaires .....	348		
7.3.7. Les ressources.....	350		

Afin de faciliter la lecture du document, nous avons utilisé certaines abréviations dont la liste est reproduite ci-après.

arrondissement CDN-NDG	arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
CDN-NDG	arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
CDN	Côte-des-Neiges
DCSLDS	Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
NDG	Notre-Dame-de-Grâce
OBNL	organisme à but non lucratif
Ville	Ville de Montréal





**Autoroute Décarie Nord**

## MOT DU MAIRE



L'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce démontre de nouveau son leadership en se dotant d'un Plan directeur couvrant l'ensemble des domaines de la culture, du sport et du loisir. Ce document, a nécessité près de quatre ans de travail et convié les fonctionnaires et principaux acteurs de la communauté de l'arrondissement à de grandes discussions. Bien que parfois difficiles, ces discussions ont le plus souvent été fort enrichissantes et elles ont aussi permis de faire évoluer notre pensée et concilier nos différents besoins vers un but commun, soit d'offrir une meilleure qualité de vie à nos gens.

L'objectif principal du Plan directeur était d'arriver à établir une série d'objectifs communs à l'ensemble des intervenants, qu'ils soient fonctionnaires, citoyens, organismes, institutions ou corporations privées, qui détermine le chemin à parcourir en matière de culture, de sport et de loisir au cours des 10 prochaines années. Des objectifs tracés par tous et au bénéfice de tous, mais surtout à celui des générations qui nous suivront. Sachez qu'aucun plan et aucune vision ne sont immuables dans le temps, c'est pourquoi nous réaliserons cet important ouvrage avec diligence selon le contexte, les ressources et les besoins de la population, au fur et à mesure, et ce, à travers les ans.

En conclusion, j'aimerais remercier les citoyens, organismes partenaires, institutions qui ont pris le temps de participer aux consultations et/ou qui ont soumis des mémoires et/ou qui ont rempli le questionnaire à ce sujet sur le site web de notre arrondissement. Votre engagement pour un meilleur milieu de vie a grandement contribué à bâtir cette vision de notre communauté. J'aimerais également remercier l'ensemble des directions qui ont contribué à la préparation de ce document, notamment le personnel de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour leur travail colossal.

Cordialement,

Michael Appleba

Maire de l'arrondissement de

Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

## REMERCIEMENTS

### DU DIRECTEUR DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

C'est avec grande fierté que je dépose, au nom de la DCSLDS, le Plan directeur « Culture, sports et loisirs en réflexion » au conseil d'arrondissement. Cette réalisation est le fruit des efforts de toute une communauté. Je souligne d'abord la confiance démontrée par les élus et la Direction de l'arrondissement en confiant à la DCSLDS le mandat d'élaborer cet outil de planification stratégique. Particulièrement, je tiens à saluer la rigueur, le professionnalisme et l'engagement démontrés par l'ensemble du personnel de la DCSLDS tout au long de la réalisation du mandat et à l'égard du service aux citoyens. Chers collègues, mille fois merci pour cet exercice de haute voltige.

Avec le dépôt de ce document, les diverses directions de l'arrondissement pourront compter sur des orientations couvrant une partie significative des actifs immobiliers dont ils ont la responsabilité et qui les guideront dans la planification des ressources qui doivent être consenties pour la consolidation et le développement de ce réseau d'infrastructures.

Le Plan directeur est également novateur dans le sens où il constitue non pas une finalité, mais la pierre d'assise des prochaines consultations qui doivent être tenues pour la planification, la réalisation et le suivi d'un grand nombre de recommandations comprises dans ce document.

Je tiens également à remercier l'ensemble des directions de l'arrondissement qui ont collaboré à ce dossier, particulièrement la division des communications qui a accepté de participer à cette première expérience de consultation virtuelle. Je souhaite aussi exprimer ma gratitude, notamment à Madame Julie Faraldo-Boulet, pour les longues heures passées à rédiger les comptes rendus à la suite des consultations et audiences publiques. Je formule également ma reconnaissance à la division des orientations, équipements et pratique sportive qui a collaboré à l'élaboration des indicateurs. Sur cette question, la DCSLDS remercie aussi les municipalités de Gatineau, Longueuil, Québec, Sherbrooke et les arrondissements de Montréal qui ont généreusement fait parvenir leurs plans directeur et lui ont permis d'utiliser leurs données.

Enfin, je remercie tous les citoyens, organismes communautaires et représentants du milieu des affaires qui ont participé à l'une ou l'autre des étapes de consultation. Plus particulièrement, je dis un gros merci aux jeunes qui ont contribué fortement à ce document en exprimant leurs commentaires et demandes, en soumettant de belles idées lors des plénières et des audiences et qui ont rempli le sondage en très grand nombre.

Nous avons un prochain rendez-vous, cette fois, pour assurer la mise en œuvre des recommandations de ce Plan.

Gilles Bergeron



## INTRODUCTION

À l'automne 2007, la DCSLDS de l'arrondissement CDN—NDG a rédigé un document administratif intitulé un *Virage audacieux*. Ce document présentait l'assise d'un plan de développement des services, dans chacun de ses domaines d'activité. Partant d'un certain nombre de prémisses, ce document traitait de plusieurs aspects liés à la prestation de service dans les domaines culturel, sportif et communautaire, et suggérait des orientations pour la réorganisation de ceux-ci à court, moyen et long termes.

Invariablement, l'état du réseau d'infrastructures destinées à la pratique d'activités sportives et récréatives, à la diffusion culturelle ou à la prestation de services en bibliothéconomie et le budget nécessaire pour exploiter, maintenir et développer celui-ci revenaient comme des éléments fondamentaux de cette offre de service, quelle soit réalisée en régie ou déléguée à un tiers.

De façon générale, bien des immeubles ont été construits dans les années 60 et 70, voire même dans les années antérieures. Ces immeubles sont dans un état vétuste et pourraient, en y conduisant des travaux d'entrevue, devenir plus fonctionnels en fonction des usages et normes contemporaines. Cependant, l'expérience a démontré que la rénovation d'édifices est souvent onéreuse alors qu'elle permet difficilement d'optimiser, à la hauteur des attentes des usagers, leur fonctionnalité. L'utilisation d'équipements informatiques, l'accessibilité universelle, les orientations environnementales et la pratique de nombreuses activités sportives, récréatives et culturelles aussi variées les unes que les autres sont

autant de facteurs avec lesquels les gestionnaires doivent maintenant composer au moment de la planification de la construction ou de la rénovation de ces bâtiments. À ceux-ci s'ajoutent un bon nombre de politiques et plans d'action (famille, jeunesse, développement durable, etc.), dont il faut tenir compte.

Depuis 2002, l'arrondissement CDN—NDG a mené à bien plusieurs projets de rénovation ou de construction, en implantant notamment trois nouveaux centres communautaires ou sportifs, en construisant une nouvelle bibliothèque, en transformant deux chalets de parc en pavillons communautaires et en rénovant plusieurs aires de jeux ou terrains sportifs. Malgré tout, tant dans le domaine de la culture que dans celui du sport et du loisir, force est de constater que, d'une part, dans certains secteurs, l'offre ne suffit pas à la demande, alors qu'ailleurs, il y a dédoublement ou investissements de ressources importantes dans un périmètre restreint. D'autre part, d'autres installations telles que les chalets de parc sont sous-utilisées et pourraient contribuer à l'amélioration de l'offre de service aux associations et aux citoyens.

L'implication plus soutenue de l'arrondissement CDN—NDG dans le domaine du développement social nécessite également un réseau de partenaires qui doivent avoir accès à des bureaux dédiés pour y établir leur place d'affaires et rendre les services attendus par la population. Cette demande exerce une pression supplémentaire à laquelle l'arrondissement CDN—NDG ne peut également répondre adéquatement.

En bref, pour bien des raisons, que ce soit l'état des finances publiques en général ou la magnitude des budgets d'immobilisation qui devront être consentis à la rénovation des installations actuelles ou construction de nouvelles infrastructures, l'adoption d'un Plan directeur en culture, sports et loisirs était devenue essentielle pour guider les décideurs.

Ce Plan directeur a été élaboré en collaboration avec la communauté de CDN—NDG qui a dû faire, tout au long des travaux, une réflexion sérieuse, parfois difficile, sur le réseau idéal et celui qu'elle peut vraiment s'offrir. La structure du Plan directeur repose d'abord sur la présentation du « Cadre de références » où sont définis les éléments concrets sur lesquels porte la réflexion ainsi que les balises juridictionnelles dans lesquelles elle se situe. Vient ensuite la « Démarche », qui permet d'illustrer les nombreuses étapes qui, au cours des trois dernières années, ont mené à la réalisation du présent document. Un bref portrait de l'évolution socio-démographique pour la période 2001-2006 de l'arrondissement CDN—NDG (tiré des données des recensements de 2001 et 2006), est également présenté dans une section. Une autre rappelle les prémisses de base à la réflexion mise de l'avant par la DCSLDS dans son document administratif *Virage audacieux*. Ces « Prémisses » ne sont, en fait, que des constats relatifs à l'état des installations et des infrastructures municipales, à l'état des finances publiques, à la notion de proximité des services, aux virages « famille » et « environnemental », à l'impact du climat ainsi qu'à l'accessibilité économique.

Le cœur du Plan directeur est constitué de huit chapitres qui portent respectivement sur les centres, les arénas, les installations aquatiques, les parcs, les jardins, les terrains sportifs, la culture et les bibliothèques.

Pour chacun de ces thèmes, on y trouve une présentation sommaire du parc immobilier, un portrait et des constats portant sur l'offre de service et les infrastructures ainsi qu'une série de recommandations.

Enfin, le neuvième et dernier chapitre n'est en fait qu'une synthèse des recommandations formulées au cours des huit chapitres précédents. Ces recommandations ou orientations devraient paver la voie à de futurs plans d'action triennaux ou quinquennaux qui permettront de valider la faisabilité ou de concrétiser des idées qui ont émergé du présent Plan directeur, et ce, pour le bénéfice des générations actuelles, mais surtout pour celles qui nous succéderont.

## CADRE DE RÉFÉRENCES

Ce Plan directeur vise à établir les orientations que devrait prendre l'arrondissement CDN—NDG afin de consolider et développer, si nécessaire, son réseau d'infrastructures culturelles, sportives et communautaires de manière à permettre la réalisation d'une offre de service (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur), de qualité, accessible, variée, sécuritaire, répartie équitablement sur son territoire et qui réponde aux attentes et besoins évolutifs des milieux de vie.

Pour imaginer ce que pourrait devenir ce réseau, l'arrondissement CDN—NDG a analysé l'offre et la demande de service, étudié divers indicateurs utilisés par des municipalités ou arrondissements comparables et effectué une évaluation de l'ensemble de ses infrastructures. Cet exercice a permis de tirer plusieurs constats et, surtout, de formuler des recommandations qui présentent, dans l'ensemble, des avantages significatifs, mais qui peuvent également engendrer des impacts sur les habitudes de consommation de services pour les citoyens d'un secteur donné, le maintien de la qualité de vie dans un secteur sensible, l'offre de service et le succès de certains organismes, le budget de l'arrondissement CDN—NDG, etc. Pour ces raisons, il est important de bien camper dans ce chapitre la portée de ce Plan directeur, c'est à dire de clarifier de quoi il traite mais également le cadre dans lequel les décisions ont été prises.

Quant à l'aspect pratique, ce Plan directeur porte sur l'ensemble des infrastructures municipales qui servent à la prestation des services culturels, communautaires, de sport ou de loisir, qu'il s'agisse d'édifices tels

- les bibliothèques, maisons de la culture, centres communautaires ou sportifs, arénas, etc. ou encore d'ins-

tallations extérieures telles les piscines et pataugeoires, les terrains sportifs, les jardins communautaires ou les parcs. Selon le cas, l'arrondissement CDN—NDG peut être propriétaire ou locataire de ces immeubles. L'arrondissement CDN—NDG a aussi tenu compte, dans l'interprétation des indicateurs, ou encore la formulation des recommandations, du réseau immobilier des commissions scolaires et des communautés religieuses, voire même des projets immobiliers dans l'arrondissement CDN—NDG. L'offre de service d'organismes privés qui se trouvent sur son territoire a également été considéré.

Quant à l'aspect juridique, la portée de ce Plan directeur est également balisée par deux autres cadres, soit différents textes ayant une portée juridique ou exprimant des orientations gouvernementales bien précises qui rejoignent notamment, d'une part, les compétences de l'arrondissement CDN—NDG et, d'autre part, sa mission. La capacité pour l'arrondissement CDN—NDG de disposer des ressources nécessaires à l'entretien et à l'exploitation de ce réseau d'infrastructures ainsi qu'à la prestation des services qui y sont rendus est une condition *sine qua non* à sa réalisation. Ainsi, l'offre de service doit donc être définie en fonction des compétences de l'arrondissement CDN—NDG de même que dans le respect de ses priorités d'action.

Au niveau provincial, les références pertinentes en matière de sport et de loisir se trouvent au Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport<sup>1</sup>, adopté en 1996, par le gouvernement du Québec par lequel il précise les deux grands volets de sa mission :

1 Cadre d'intervention gouvernemental en matière de loisir et de sport, gouvernement du Québec, 1996

1. « Assurer le développement et la promotion du loisir et du sport en favorisant, pour l'ensemble de la population, l'accessibilité la plus large possible à des lieux de pratique, à des services, à des ressources et à des équipements récréatifs et sportifs dans le but de contribuer à son mieux-être. »
2. « Veiller à ce que les athlètes québécois et québécoises aient accès à des services pour améliorer leur performance et augmentent ainsi leurs chances de victoire à des compétitions de haut niveau. »

Au sujet du premier volet, le gouvernement s'est également fixé trois objectifs :

1. « Intensifier la pratique populaire de loisirs et de sports en soutenant les initiatives des partenaires qui offrent des services et gèrent des équipements de première ligne, telles les municipalités et les institutions d'enseignement. »
2. « Accroître le nombre de citoyennes et citoyens dont la pratique d'activités récréatives et sportives dépasse le stade de la participation populaire, c'est-à-dire qui profitent de leur temps libre pour s'adonner à des activités qui demandent un plus grand engagement personnel, plus d'efforts et un meilleur encadrement et qui, en corollaire, ouvrent la voie à de plus grandes satisfactions intellectuelles, physiques et sociales. Les partenaires du milieu associatif sont particulièrement interpellés par cet objectif. »
3. « Mettre tout le potentiel du loisir à contribution dans des projets d'intervention globale visant les personnes les plus démunies afin de contribuer à résoudre les problèmes sociaux qui les affligent. La poursuite

de cet objectif se fera en misant sur le partenariat dans tous les secteurs; les activités en cette matière devront être centrées sur des projets issus du milieu, bien circonscrits temporellement et géographiquement. »

Quant au second volet, le cadre d'intervention énonce clairement que « (...) Le Ministère (de l'Éducation, du Loisir et du Sport) est le premier responsable du développement de l'élite sportive québécoise, contrairement à d'autres secteurs, tels ceux du loisir scientifique et du loisir culturel, dont l'élite peut être prise en charge par d'autres ministères. Cette responsabilité ne peut, de plus, être déléguée à des administrations locales ou régionales, ni complètement abandonnée à des fédérations sportives. »

Enfin, il est pertinent de mentionner que le gouvernement précise dans son document que « (...) les municipalités ont la responsabilité de déterminer les orientations et les budgets affectés au loisir et au sport sur leur territoire, de consulter et d'informer leur population, de veiller à la concertation des acteurs, de développer et de gérer des équipements. Elles peuvent entreprendre des actions ou limiter leur rôle à celui d'accompagnatrices et de facilitatrices. Dans ce cas, elles s'appuient sur les associations locales (...) »

En ce qui concerne la culture et les bibliothèques, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, appuyé par un réseau de treize sociétés d'État et organismes publics, a pour mission de favoriser au Québec, l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. Par ailleurs, il a aussi pour mission de



favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

Le ministère s'est également donné une vision, soit d'être le catalyseur d'une culture dynamique, majoritairement francophone, inclusive, ouverte sur le monde qui prend en compte les principes de développement durable et à laquelle participent les citoyennes et citoyens de l'ensemble des régions du Québec. De même, le Ministère entend valoriser l'emploi d'une langue française de qualité et susciter l'émergence d'une véritable culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour la réalisation de cette mission et de cette vision, le Ministère, dans son Plan stratégique 2008-2011<sup>2</sup>, a établi une série d'enjeux, d'orientations et d'axes d'intervention, qu'on retrouve au tableau synthèse de ce document. Trois enjeux sont plus pertinents pour les arrondissements de Montréal en matière de culture uniquement, soit le renforcement de la culture et des communications comme axe de développement territorial, le développement des publics et l'apport des technologies numériques à la culture et aux communications. Ceux-ci se traduisent également en orientations dont certaines sont encore une fois plus pertinentes pour le niveau de juridiction locale que sont les arrondissements. Ainsi, notons les orientations suivantes :

- adapter les interventions pour valoriser les spécificités locales et régionales;
- inciter les citoyennes et citoyens, notamment les jeunes, à participer aux activités artistiques et culturelles;

- intégrer les technologies numériques dans l'offre de service à la population, aux clientèles variées et aux partenaires.

Retenons que les réflexions et actions de l'arrondissement CDN—NDG en matière de culture, de sport et de loisir doivent tendre vers les différents cadres que se sont donnés les ministères concernés pour la réalisation de leur mission respective. Il est primordial, par souci de cohérence, que les administrations locales s'inscrivent dans la démarche tracée par les niveaux de gouvernement supérieurs.

Au niveau municipal, et plus particulièrement en ce qui concerne le cadre juridictionnel, la *Charte de la Ville de Montréal*<sup>3</sup> précise les compétences pertinentes de la Ville en matière de culture, de sport, de loisir et de développement communautaire aux articles 87, 91 et 94 et celles des arrondissements aux articles 130, 137 et 141. De plus, l'annexe D de la Charte décrit les infrastructures qui sont de régie municipale.

En ce qui concerne le développement communautaire, culturel et social, l'article 91 prévoit que « (...) la Ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire qui prévoit notamment les objectifs poursuivis par la Ville en matière d'environnement, de transport et de développement communautaire, culturel, économique et social ». De plus, l'article 94 spécifie que « Le conseil de la ville exerce les compétences de la ville à l'égard des parcs et équipements culturels, de sports ou de loisirs identifiés à l'annexe D. »

<sup>2</sup> Plan stratégique 2008-2011, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, gouvernement du Québec, 2008

<sup>3</sup> *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4)

Au plan des compétences des arrondissements, tels que prévus à l'article 137, le conseil d'arrondissement « *peut soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social* », il exerce également, sauf quelques exceptions, « *les compétences de la ville à l'égard des parcs et des équipements culturels, de sports ou de loisirs situés dans l'arrondissement* » et enfin, il « *est également responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels* » et, à cette fin, il peut « *soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle* ».

Bref, les paramètres à l'intérieur desquels les arrondissements peuvent intervenir en matière de culture, de sport et de loisir sont clairement définis dans la loi et, puisqu'il s'agit de services de proximité, la Charte confère un pouvoir assez large dans ces domaines aux autorités publiques locales.

En sport et loisir, l'expression des compétences, tant de la Ville que des arrondissements, n'a toujours pas donné lieu à l'élaboration de grandes orientations par des politiques ou plans d'action. Bref, « (...) pour les citoyens, la pratique de loisir et de sport est d'abord ancrée dans la communauté locale. Le milieu de vie conditionne en effet la diversité, l'intensité et la qualité des activités récréatives et sportives de la population. La décentralisation constitue donc un acquis dans le domaine. Déjà en 1979, le Livre blanc sur le loisir<sup>4</sup> reconnaissait aux municipalités la maîtrise d'œuvre en matière de loisir sur leur territoire. Le gouvernement affirmait alors sa volonté de faire du loisir un champ d'action décentralisé et reconnaissait aux collectivités la capacité de mettre

en place des services et des équipements qui puissent répondre le mieux possible à leurs besoins.<sup>5</sup> ».

Au plan du sport et du loisir, l'arrondissement CDN—NDG priorise, à l'aide de règles bien établies dans l'allocation de ses ressources, les niveaux initiation et développement. Ainsi, il favorise d'abord et avant tout la pratique accessible du sport pour l'ensemble de la population. Néanmoins, à la mesure de ses ressources, l'arrondissement CDN—NDG reconnaît qu'il doit aussi contribuer au fonctionnement du sport régional. Enfin, bien que le soutien aux athlètes de niveau élite relève de l'agglomération de Montréal et du gouvernement du Québec, l'arrondissement CDN—NDG a fait le choix de soutenir le Club de judo Shidokan en lui offrant des locaux dédiés dans l'édifice Le Manoir, en raison du rayonnement que cette institution apporte à l'arrondissement CDN—NDG, mais aussi du rôle modèle qu'il joue auprès des jeunes.

Au plan des clientèles et toujours à la mesure de ses ressources, l'arrondissement CDN—NDG a également fait le choix, dans l'attribution de ses plateaux et l'élaboration de l'offre de service, d'accorder la priorité aux enfants, à la clientèle jeunesse et aux familles. L'arrondissement CDN—NDG accorde également une attention particulière aux besoins plus spécifiques des secteurs sensibles de son territoire qui sont clairement identifiés dans la carte de défavorisation incluse dans la section « cartes » de ce document.

Contrairement au domaine des sports et loisirs, le volet culturel repose quant à lui sur des documents d'orientation beaucoup plus précis et adoptés par la

4 Livre blanc sur le loisir au Québec, 1979

5 Cadre d'intervention gouvernemental en matière de loisir et de sport, gouvernement du Québec, 1996



Ville au cours des dernières années et auxquels l'arrondissement CDN—NDG souscrit dans la réalisation de sa mission. Ainsi, « Montréal, Métropole culturelle »<sup>6</sup> est le premier projet de politique culturelle ayant vu le jour en 2004. Son objectif était d'accroître le rayonnement de Montréal en confirmant la culture comme signature de la Ville tout en s'accordant à des objectifs municipaux plus larges, soit l'accroissement de la richesse collective et l'amélioration de la qualité de vie. On y note que l'apport de la Ville au développement culturel est reflété à travers le réseau des bibliothèques, les lieux de diffusion en arts de la scène et en arts visuels, l'art public et la mise en valeur du patrimoine.

Adoptée officiellement par le conseil municipal au printemps 2005, cette politique repose sur des principes, des valeurs et des objectifs destinés à orienter la diffusion culturelle municipale :

- les arts et la culture sont d'abord une valeur en soi, une identité, un besoin vital;
- l'accessibilité à la culture et aux arts est l'un des enjeux majeurs qui inspire le contenu de cette politique;
- une action constante, ciblée et concertée alliant médiation culturelle et enrichissement de l'offre culturelle constitue l'outil privilégié pour atteindre une véritable démocratisation culturelle;
- les lieux municipaux de diffusion culturelle constituent un important maillon entre la création et le public de même qu'un outil essentiel pour le développement de nouveaux publics;
- la Ville et les arrondissements assument respectivement la responsabilité de la programmation et de

l'animation des lieux de diffusion culturelle locaux et d'agglomération;

- la Ville et les arrondissements agissent en concertation avec le Conseil des arts de Montréal pour la diffusion d'activités artistiques sur le territoire.

En novembre 2007, la Ville, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, se sont associés pour réaliser le « Rendez-vous novembre 2007 - Montréal, Métropole culturelle »<sup>7</sup>. Ce projet avait pour but d'accélérer le déploiement et la consolidation de la vision de Montréal comme une métropole culturelle du 21<sup>e</sup> siècle, et misait prioritairement sur la créativité, l'originalité, l'accessibilité et la diversité. Cet événement a donné lieu à la confection et l'adoption d'un plan d'action s'articulant autour de cinq axes d'intervention :

- améliorer l'accès à la culture;
- investir dans les arts et la culture;
- enrichir la qualité culturelle du cadre de vie;
- favoriser le rayonnement de Montréal au Canada et à l'étranger;
- fournir à Montréal les moyens d'une métropole culturelle.

Enfin, en matière de diffusion culturelle, la Ville et ses arrondissements ont pour mission d'assurer l'accès des montréalais à la culture selon les principes de démocratie et d'équité, et de favoriser la participation de ses citoyens à la vie culturelle, contribuant ainsi à la vitalité de leur milieu et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle. Dans ce contexte, après plus de

6 Montréal, Métropole culturelle

7 Rendez-vous novembre 2007 - Montréal, Métropole culturelle

25 ans, le Réseau municipal de diffusion culturelle s'est donné un nouveau nom : *Accès Culture*. Ce nom permet de donner une identité à ce réseau unique, entièrement municipal, voué à la diffusion de la culture, et souligne la raison d'être de ce réseau, qui est l'accessibilité de la culture.

Comme partie intégrante de ce réseau et tel que défini dans la déclaration de constitution de celui-ci, les arrondissements ont pour rôle de :

- réaliser une programmation de diffusion culturelle professionnelle qui tient compte de leur personnalité propre, de leurs réalités sociodémographiques et de leur diversité culturelle;
- mettre en œuvre les moyens d'assurer, à cette programmation, une accessibilité économique optimale aux citoyens montréalais;
- développer des nouveaux publics afin qu'ils acquièrent des habitudes de fréquentation et se sentent partie prenante de la vie culturelle montréalaise;
- disposer de lieux répondant aux normes reconnues de la diffusion culturelle professionnelle dans les domaines de la musique, des arts de la scène, des arts visuels et médiatiques, du patrimoine, de la littérature, du cinéma ou de toute discipline connexe;
- former le réseau municipal de diffusion culturelle et participer à son développement concerté afin d'en assurer la complémentarité, l'efficacité et le rayonnement.

En dernier lieu, il nous semble important de souligner l'importance de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*<sup>8</sup>. Résultat d'une vaste consultation publi-

que et de la contribution de plusieurs experts, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* reconnaît les valeurs communes que partagent les Montréalaises et les Montréalais et facilite le développement harmonieux de la Ville. Elle établit, dans une approche novatrice, le principe de droits et aussi de responsabilités. La Charte prévoit l'engagement concret de la Ville et de tout son personnel dans l'amélioration constante des services offerts à la population.

La Charte, est donc un outil essentiel pour bâtir un avenir reposant sur les valeurs qui nous animent : l'ouverture aux autres, le respect de la dignité humaine, la solidarité, la transparence et la démocratie.

Les chapitres 3 et 4 de la Charte énoncent les droits, responsabilités et engagements des citoyens et citoyennes respectivement en matière de loisir, d'activité physique et de sport et en matière de culture. Si dans ces domaines, les citoyennes et les citoyens jouissent de droits, il est également clairement spécifié qu'ils participent, avec l'administration municipale, à un effort collectif visant à assurer la jouissance de tels droits. Ils y contribuent en posant des gestes compatibles avec les engagements énoncés dans ces chapitres, notamment par un usage approprié des équipements collectifs.

8 *Charte montréalaise des droits et responsabilités, 2006*



Les engagements de la Ville se résument ainsi :

**Sports et loisirs**  
**ARTICLE 22 | Engagements**

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville s'engage à :

- a) soutenir une offre de services répondant aux besoins évolutifs de la population;
- b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;
- c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs.

**Culture**  
**ARTICLE 20 | Engagements**

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leurs droits culturels, la Ville s'engage à :

- a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent;
- b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art, et encourager leur fréquentation;
- c) promouvoir la création;
- d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles;
- e) favoriser le développement et promouvoir son réseau de bibliothèques comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance.

En conclusion, il est important de rappeler, pour assurer la cohésion des différents chapitres du présent Plan directeur, que les portraits et constats qui y sont dressés ainsi que les recommandations qui y sont formulées, sont balisés par des cadres précis qui n'émanent pas uniquement de compétences locales. La culture, les sports et les loisirs sont des domaines qui concernent l'ensemble de la société québécoise et non pas seulement la population d'un quartier. En ce sens, il importe

de développer les installations et services en se reposant sur des orientations plus globales qui proviennent tant du gouvernement du Québec que de la Ville afin de s'assurer que les actions locales sont coordonnées aux actions municipales et provinciales. Le présent cadre de références ainsi que les prémisses qui sont décrites aux pages suivantes, établissent donc les frontières du Plan directeur à l'intérieur desquelles il est important de circonscrire l'ensemble de la réflexion.

# DÉMARCHE

Le présent document n'est pas le fruit d'un exercice fermé s'étant déroulé sur une courte période de temps. Bien au contraire, les réflexions ayant conduit à l'élaboration de ce Plan directeur ont évolué au cours des trois dernières années. Elles ont porté sur différents sujets et ont pris différentes formes. C'est en janvier 2007 que la DCSLDS se voyait confier le mandat de réaliser un plan relatif aux installations sportives et communautaires. En très peu de temps, ce mandat qui, à l'origine, devait porter uniquement sur les immobilisations en matière de sport et de développement communautaire, a été élargi à l'ensemble du domaine d'activités de la DCSLDS. Il semblait inapproprié de mettre de côté des volets tels que les bibliothèques, la culture et les jardins communautaires dans la réalisation d'un tel plan.

Le présent Plan directeur est donc la conclusion d'une démarche qui s'est étalée sur une période de plus de trois ans qui repose sur des réflexions administratives, des études, des sondages, des groupes de discussion, un forum tenu à l'automne 2008, une consultation virtuelle tenue au début de l'année 2010, des assemblées plénières ainsi qu'une audience publique. Des experts indépendants ont également été appelés à se prononcer sur la démarche poursuivie ainsi que sur les recommandations énoncées au Plan directeur.

Étant donné l'amalgame d'études, de réflexions et de consultations qui ont eu lieu en 2007, 2008, 2009 et 2010, il est donc important de mentionner chacune des étapes franchies qui ont eu un impact dans la démarche de réalisation du Plan directeur.

## Année 2007

- Janvier – Dépôt d'un « Programme général pour un projet de bibliothèque dans l'arrondissement CDN – NDG », réalisé par Madame Gina Pinet du Service du développement culturel de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville.
- Mars à août – Réflexion et rédaction de propositions administratives préliminaires sur les domaines d'activités de la DCSLDS.
- Août – Présentation des propositions administratives préliminaires aux élus et à la Direction de l'arrondissement CDN – NDG pour commentaires.
- Octobre – Présentation des propositions administratives préliminaires à toutes les directions de l'arrondissement CDN – NDG pour commentaires.

## Année 2008

- Janvier – Présentation des propositions administratives préliminaires et des commentaires reçus aux élus et à toutes les directions de l'arrondissement CDN – NDG.
- Janvier – Dépôt d'une mise à jour du « Programme général pour un projet de bibliothèque dans l'arrondissement CDN – NDG » par Madame Gina Pinet (la mise à jour porte sur la notion de desserte des services de bibliothèques et sur les cafés-lecture).
- Mars à juin – Réalisation et dépôt d'un « Portrait et perspective de développement des bibliothèques de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce » réalisé

par Madame Nadine Beaudin, consultante mandatée par l'arrondissement CDN—NDG.

- Juin – Tenue de quatre groupes de discussion portant sur les propositions administratives préliminaires formulées par la DCSLDS.
- Mai à septembre – Réalisation d'un « Portrait de la situation générale en matière d'activités culturelles de l'arrondissement CDN—NDG » par la firme ArtExpert.ca.
- Juin et juillet – Réalisation d'un sondage auprès des usagers des bibliothèques et de non utilisateurs des services de bibliothèque.
- Juillet à décembre – Réalisation et dépôt d'un « Programme fonctionnel et technique pour une nouvelle bibliothèque dans Notre-Dame-de-Grâce ».
- Octobre – Tenue de neuf rencontres avec les associations de sport organisées par l'arrondissement CDN—NDG portant sur les installations et terrains sportifs et réalisation de sondages auprès de ces groupes.
- Novembre – Tenue d'un forum portant sur les propositions administratives préliminaires formulées par la DCSLDS ainsi que sur les résultats des groupes de discussion tenus en juin.

## Année 2009

- Janvier – Redéfinition du projet de bibliothèque pour le quartier NDG pour l'élaboration d'un centre culturel dans ce même quartier.
- Janvier à avril – Rédaction et dépôt d'un Programme fonctionnel et technique pour un espace culturel dans le quartier NDG.

- Janvier à mars – Réalisation d'une « Analyse de la gestion et de la rentabilité des arénas Doug-Harvey et Bill-Durnan » réalisée par le Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanisme-conseil.
- Mai à septembre – Réalisation d'un « Diagnostic du réseau municipal de diffusion culturelle Accès culturelle Montréal » par ArtExpert.ca.
- Printemps/été - Réalisation d'un « Plan d'intervention sur les arénas de la Ville de Montréal » par Plania.
- Septembre et octobre – Réalisation d'un sondage auprès de plus de 1 000 adolescents de l'arrondissement CDN—NDG portant sur les services de bibliothèques.
- Octobre à décembre – Démarrage des analyses pour établir le portrait des installations et de la programmation, en tirer des constats et formuler les recommandations appropriées, le tout en vue de constituer les différents chapitres du Plan directeur.
- Novembre à décembre – Élaboration du Règlement et du Programme de concours d'architecture pour un projet de centre culturel dans le quartier de NDG.

## Année 2010

- Février à juin – Consultation virtuelle portant sur les différents chapitres ainsi que sur les recommandations formulées au Plan directeur.
- Février à juin – Réalisation d'un sondage en ligne s'adressant aux jeunes de 12 à 18 ans et portant sur différents aspects traités au Plan directeur.
- Mai – Tenue de deux assemblées plénières portant sur les différents chapitres et les recommandations formulées au Plan directeur.

- Mai et juin – Tenue d’une audience publique portant sur les différents chapitres et les recommandations formulées au Plan directeur.
- Mai à septembre – Examen du Plan directeur et des commentaires formulés sur celui-ci par les experts indépendants de l’arrondissement CDN—NDG et de la Ville.
- Octobre – Dépôt du Plan directeur et mandat à la DC SLDS et aux autres directions concernées pour mettre en œuvre les recommandations en respectant les engagements portant sur les consultations à tenir et les modalités d’approbation par le conseil d’arrondissement qui y sont également énoncées.

À la suite du dépôt du Plan directeur au conseil d’arrondissement, il est important de retenir que plusieurs des recommandations qui y sont formulées devront, pour être concrétisées, lui être soumises à nouveau pour approbation du processus de réalisation de celles-ci ainsi que des dépenses afférentes, le cas échéant. Tous les intervenants concernés par l’une ou l’autre de ces recommandations seront interpellés au cours de l’exercice qui précédera la présentation au conseil d’arrondissement. La DC SLDS s’engage à travailler avec des citoyennes et citoyens, les OBNL partenaires de l’arrondissement CDN—NDG, les institutions ou même le milieu des affaires afin que les recommandations se transforment en réalisations.

L’ensemble des recommandations qui, selon la DC SLDS, devront être soumises au conseil d’arrondissement pour approbation au moment de leur réalisation, sont identifiées clairement au chapitre 9 du présent Plan directeur intitulé « Synthèse des recommandations et estimé des impacts budgétaires ». Lors du dépôt du Plan directeur, l’exercice de consultation entamé en 2007 ne sera donc complété que partiellement. En effet,

la DC SLDS convient qu’elle invitera, dans la mesure du possible, tous les intervenants concernés par la réalisation de l’une ou l’autre des recommandations avant d’en faire une proposition au conseil d’arrondissement. Le processus de consultation pour plusieurs des recommandations du Plan directeur demeure donc un exercice continu qui ne sera complété qu’au moment de la réalisation des recommandations en question. La démarche continuera donc d’évoluer, en termes de consultation et de participation des citoyennes et citoyens, OBNL, institutions ou autres, jusqu’à ce que, souhaitons-le, l’ensemble des recommandations du Plan directeur soient réalisées.

En terminant, en termes de notes méthodologiques, il est pertinent de mentionner que les données et indicateurs retenus varient selon les sujets traités au présent document. Chaque chapitre comporte donc des précisions méthodologiques afin de bien situer le contexte, les portraits, les constats et les recommandations qui sont énoncés.

D’un point de vue général, en matière de culture et bibliothèques, les données utilisées sont celles de 2009 et les indicateurs retenus sont extraits du « Diagnostic des bibliothèques municipales de l’agglomération et de la Ville de Montréal »<sup>9</sup> réalisé en 2005 ainsi que du « Diagnostic du réseau municipal de diffusion culturelle Accès culture Montréal »<sup>10</sup> réalisé en 2009.

Du côté des sports et loisirs, les données utilisées sont celles de 2009 lorsque disponibles, ou à défaut 2008. Les indicateurs retenus proviennent de plusieurs sources dont quelques plans directeurs en matière de sport et loisir réalisés par les arrondissements de Montréal-Nord et Verdun ainsi que les municipalités de Gatineau, Longueuil, Québec et Sherbrooke.

9 Diagnostic des bibliothèques municipales de l’agglomération et de la Ville de Montréal, 2005

10 Diagnostic culture du réseau municipal de diffusion culturelle Accès Culture Montréal, 2009





**Aréna**



**Jeux d'eau - Parc de Kent**

# PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Le réseau d'infrastructures devra pouvoir accueillir des services et activités qui sont appelés à se modifier selon les besoins et les attentes de la population. Pour bien définir les besoins, il est donc essentiel de bien connaître les principaux indicateurs de l'évolution démographique, sociale et économique de l'arrondissement CDN—NDG ainsi que ses districts électoraux et ses quartiers mais surtout, d'analyser cette évolution par rapport aux tendances qui ont cours dans la Ville, sur l'île de Montréal et dans la province.

Les données du dernier recensement conduit par Statistique Canada en 2006 étant disponibles, l'arrondissement CDN—NDG a fait produire un *portrait de l'évolution sociodémographique de l'arrondissement CDN—NDG pour la période 2001-2006*.<sup>11</sup>

Il est de connaissance générale que l'arrondissement CDN—NDG est le plus peuplé de Montréal, qu'il est marqué par une forte densité de population, qu'il figure parmi l'un des plus cosmopolites et que son territoire comprend quelques zones de défavorisation.

Voici les principaux faits saillants de l'évolution 2001-2006 auxquels une attention particulière devra être apportée.

- ▶ La population totale est de 164 241 personnes, soit une augmentation de 0,2 % par rapport à 2001. Une croissance inférieure à celle de Montréal (+2,3 %) (65 017 à NDG pour une augmentation de 2,1 % et 99 224 à CDN avec une diminution de 1,1 %).
- ▶ Il y a une diminution de 6,2 % du nombre d'enfants âgés de moins de 5 ans. À Montréal, le nombre est le même depuis 2001 (-1,3 % à NDG et -8,8 % à CDN).
- ▶ Les personnes âgées de 65 ans et plus comptent pour 13,7 % de la population comparativement à 15,2 % à Montréal (13,8 % à NDG et 13,6 % à CDN).
- ▶ Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus a diminué de 4,5 % par rapport à 2001 comparativement à une augmentation de 2,9 % à Montréal (-1,9 % à NDG et -6,2 % à CDN).
- ▶ 17,9 % des résidents vivent seuls comparativement à 18,5 % à Montréal (18,5 % à NDG et 17,5 % à CDN).
- ▶ Les ménages composés d'une seule personne comptent pour 39,2 % de tous les ménages comparativement à 39,6 % à Montréal. À l'opposé, ceux formés par six personnes et plus représentent 2,1 % des ménages (39,3 % à NDG et 39,1 % à CDN).
- ▶ 40,8 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivent seules comparativement à 36,8 % à Montréal (38,6 % à NDG et 42,3 % à CDN).

11 Portrait de l'évolution sociodémographique de l'arrondissement CDN—NDG pour la période 2001-2006



- ▶ Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus qui vivent seules a diminué de 4,3 % depuis 2001 comparativement à une augmentation de 4,2 % à Montréal (-3,1 % à NDG et -5,2 % à CDN).
- ▶ Les personnes divorcées, séparées ou veuves comptent pour 17,6 % des personnes âgées de 15 ans et plus comparativement à 19,3 % à Montréal (18,9 % à NDG et 16,7 % à CDN).
- ▶ On compte 26 615 familles avec enfants (11 000 à NDG et 15 615 à CDN).
- ▶ 32,9 % des familles avec enfants sont monoparentales comparativement à 35,1 % à Montréal (35,1 % à NDG et 31,3 % à CDN).
- ▶ 24,7 % des 45 265 enfants qui habitent avec leurs parents sont âgés de moins de 6 ans comparativement à 22,8 % à Montréal (23 % à NDG et 25,8 % à CDN).
- ▶ 51,1 % des familles ont un seul enfant à la maison comparativement à 51,1 % à Montréal (53,2 % à NDG et 49,6 % à CDN).
- ▶ Les immigrants comptent pour 47,4 % de la population résidante comparativement à 30,8 % à Montréal (39,6 % à NDG et 52,4 % à CDN).
- ▶ 40,4 % des nouveaux immigrants sont originaires d'Asie et du Moyen-Orient (42,2 % à NDG et 39,6 % à CDN).
- ▶ 43,2 % de la population est allophone comparativement à 32,6 % à Montréal (34,6 % à NDG et 48,8 % à CDN).
- ▶ 41,4 % des résidents affirment appartenir à une minorité visible comparativement à 26 % à Montréal (31,5 % à NDG et 47,9 % à CDN).

- ▶ On compte 10,4 % moins de personnes qui ont déménagé durant la période 2001-2006 que durant la période précédente comparativement à 6,3 % à Montréal (-9,7 % à NDG et -10,9 % à CDN).
- ▶ 13,8 % de la population âgée de 15 ans et plus n'a pas de diplôme d'études secondaires, comparativement à 22,8 % à Montréal (13,8 % à NDG et 13,8 % à CDN).
- ▶ Le taux d'emploi est de 56,3 % comparativement à 57,7 % à Montréal (58,6 % à NDG et 54,8 % à CDN).
- ▶ 47,8 % des femmes avec enfants âgés de moins de 6 ans ont un emploi comparativement à 54,3 % à Montréal (59,7 % à NDG et 52,6 % à CDN).
- ▶ Le taux de chômage est de 11,1 %, comparativement à 9,2 % à Montréal (9,3 % à NDG et 12,3 % à CDN).
- ▶ Les femmes utilisent plus le transport en commun que les hommes et l'automobile n'est pas le principal mode de transport pour les travailleurs de CDN.
- ▶ Le revenu total moyen des résidents du territoire de 15 ans et plus s'élève à 30 013 \$ par année, par rapport à 30 117 \$ à Montréal (indicateur de défavorisation matérielle) (33 500 \$ à NDG et 27 664 \$ à CDN).
- ▶ Après avoir payé les impôts, 30,2 % vit sous le seuil de faible revenu comparativement à 24,6 % à Montréal (25,6 % à NDG et 33,3 % à CDN).
- ▶ On compte 73 605 logements privés occupés (30 100 à NDG et 43 505 à CDN).
- ▶ Les ménages locataires forment 75,5 % de tous les ménages comparativement à 65,6 % à Montréal

► (67,2 % à NDG et 81,2 % à CDN).

Le coût moyen du loyer est de 681 \$ par mois, en hausse de 16,7 % depuis 2001 comparativement à 647 \$ et à une augmentation de 16 % à Montréal (coût de 680 \$ à NDG et de 681 \$ à CDN).

Le taux d'effort (rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu) des ménages locataires est de 42,7 % et il a augmenté de 8,4 % depuis 2001 comparativement à un taux de 38,4 % et à une augmentation de 2,8 % à Montréal (taux d'effort de 41,8 % à NDG et de 43,2 % à CDN).

Si certains de ces indicateurs peuvent paraître évocateurs d'améliorations de la qualité de vie dans l'arrondissement CDN—NDG lorsque comparés avec ceux de Montréal ou de la province, force est de constater que tout en tenant compte des besoins de la population et de sa capacité financière, l'arrondissement CDN—NDG doit, dans l'élaboration de son réseau d'infrastructures, porter une attention particulière aux familles disposant d'un faible revenu (30,2 %), aux familles monoparentales (32,9 %), aux aînés vivant seuls (40,8 % des personnes de plus de 65 ans), de même qu'aux immigrants (47,4 %).

Pour terminer, aux fins d'établir la desserte de chaque infrastructure, l'arrondissement CDN—NDG doit utiliser divers indicateurs (par exemple le nombre d'installations par habitant, le nombre d'inscriptions dans une certaine tranche d'âge, etc. En plus de ce portrait général, certaines données statistiques plus spécifiques aux installations ou zones de desserte étudiées seront donc réutilisées dans les différents chapitres de ce plan.



**Audience publique du 26 mai 2010 sur le Plan directeur**

# PRÉMISSSES

Les prémisses sont au nombre de six. Elles concernent l'état des installations et des infrastructures municipales, l'état des finances publiques, la notion de proximité des services, les virages « famille » et « environnemental », l'impact du climat et l'accessibilité économique. Il s'agit d'états de fait, imposés ou non, et notoires dans certains cas, qu'il est facile de constater dans les affaires municipales, et ce, tant par les fonctionnaires, les élus municipaux que par la majorité des citoyens. Ce sont des réalités avec lesquelles nous devons composer pour mener à terme la réflexion que nous nous sommes imposée.

## État des finances publiques

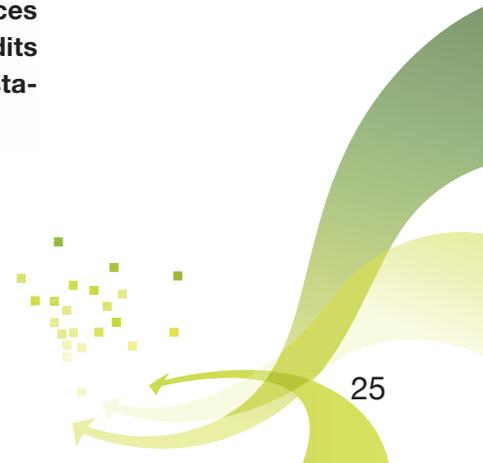
L'état des finances publiques municipales ne va pas en s'améliorant. Ce sujet est apparu à l'agenda politique à plusieurs reprises dans le passé sans que des solutions concrètes et solides aient pu porter fruit à long terme. Pensons au rapport Tremblay en 1956, à la Commission Bélanger en 1965, à la Conférence provinciale-municipale de 1975, à la Réforme de la fiscalité municipale de 1979, à la Commission Parizeau de 1985, à la Réforme Ryan de 1992, ainsi qu'à la Commission Bédard et son Pacte 2000, et ce, sans compter les nombreux groupes de travail et autres commissions qui se sont penchés sur la problématique montréalaise. Le résumé de ces documents serait superflu dans le cadre du présent exercice, mais il est clair que malgré tous ces intéressants travaux, Montréal, en particulier, se trouve toujours dans une position financière préoccupante.

Depuis de nombreuses années, les différents services de la Ville doivent composer avec des compressions budgétaires tout en maintenant, sinon en augmentant, la prestation et la qualité des services aux citoyens. Rationalisations et restructurations, rien de tout cela ne semble avoir été suffisant et la pression demeure constante pour réduire les dépenses et les effectifs tout en maintenant la qualité des services.

La Ville doit relever d'importants défis budgétaires depuis plusieurs années et demande au gouvernement du Québec de prévoir de nouveaux cadres financiers à l'intérieur desquels elle pourra notamment profiter de sources de revenus additionnelles pour boucler ses budgets. Dans l'attente, arrondissements et services centraux doivent contribuer à l'effort de comblement du déficit en réduisant les dépenses de fonctionnement.

Ces constats nous amènent à formuler la première prémissse.

**De façon générale, depuis et pour plusieurs années, l'état des finances publiques au Québec, tant provinciales que municipales, rencontre des difficultés. À Montréal, les défis budgétaires se succèdent, d'année en année, ce qui se traduit par l'imposition de contraintes aux services centraux et aux arrondissements. Les crédits disponibles sont moins élevés pour une prestation de service qui ne diminue pas.**



## État des installations et des infrastructures

Les infrastructures et immeubles municipaux sont, pour la plupart, âgés, usés et, dans une grande proportion, non conformes aux normes contemporaines eu égard à leur utilisation. Les réparations, rénovations et mises aux normes qui sont requises supposent des investissements considérables et, dans certains cas, irréalisables à court et moyen termes étant donné l'état actuel des finances publiques. Qu'il s'agisse du réseau routier ou d'égout et d'aqueduc, des immeubles, des terrains et équipements sportifs, récréatifs et communautaires, et des bibliothèques et autres installations culturelles, il faut constater que plusieurs municipalités font face à un problème de taille.

Retenons que l'état des routes, l'écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et l'alimentation en eau potable doivent demeurer des préoccupations essentielles de premier plan pour l'administration publique montréalaise considérant la mission des municipalités au Québec et les besoins primaires de la population. Il s'agit des services traditionnels à la propriété dont sont responsables les municipalités. Ces considérations sont liées tant à la santé économique d'une ville qu'à la santé et l'hygiène de la population qui la compose. Nous sommes d'avis qu'une part importante des investissements futurs devra être consentie à ce type d'infrastructure. Il en va de même de la répartition du budget de fonctionnement de l'arrondissement CDN—NDG.

Les installations et équipements sportifs, communautaires et culturels présentent, dans une grande proportion, des lacunes d'ordre structurel et fonctionnel étant donné leur vocation et leur usage. À l'exception

des rares constructions récentes, le portrait actuel de ces installations et équipements présente un ensemble vieillissant, vétuste et mal adapté aux réalités et besoins contemporains. Plusieurs datent des années 60 et 70 et quelques-uns sont même plus anciens. En effet, un effort d'investissements importants a été réalisé par les municipalités du Québec en matière de culture et loisir au lendemain de la révolution tranquille, exemple du passage de la responsabilité des services à la propriété aux services à la population. Nous en payons aujourd'hui le prix, car bien que la valeur de nos actifs immobilisés soit substantielle, nous ne disposons pas de budgets suffisants pour leur entretien courant et les réparations mineures et majeures requises. Il y a un déséquilibre évident entre la valeur de ce que nous possédons et ce que nous pouvons dépenser pour le conserver. Deux solutions sont envisageables pour l'atteinte de l'équilibre : diminuer la valeur de l'actif ou augmenter les dépenses. Étant donné la première prémissse, le recours à la seconde solution est moins probable.

Bref, des investissements seront donc requis à court et moyen termes et bien que nous sommes conscients qu'il s'agisse de services à la population subordonnés aux services à la propriété, force est de constater que sans route, sans eau et sans système sanitaire, un centre sportif devient plutôt obsolète. Encore une fois, nous rappelons le contexte d'impasse financière qui laisse peu de marge de manœuvre.

La deuxième prémisse peut donc être formulée de la façon suivante :

**Les infrastructures municipales ainsi que les immeubles et équipements sportifs, culturels et communautaires dans l'arrondissement CDN—NDG sont, pour la majorité, vétustes ou présentent des lacunes structurelles et fonctionnelles importantes nécessitant des investissements publics considérables à court et à moyen termes.**

### La proximité des services

Le territoire de la Ville, depuis la réorganisation municipale de 2002, est composé d'arrondissements institués pour préserver les particularités locales de même que pour gérer localement les services de proximité. Il s'agit donc d'une zone géographiquement définie à l'intérieur de laquelle la notion de proximité prend tout son sens. Les services de proximité ne sont pas rattachés aux quartiers ou aux districts électoraux, mais se situent plutôt à l'échelle de l'arrondissement CDN—NDG qui constitue la limite locale identifiée dans la structure municipale du Québec pour la prestation de certains services découlant de compétences prévues aux lois pertinentes (la *Charte de la Ville de Montréal*<sup>12</sup> dans notre cas).

Malgré cette délimitation législative, l'arrondissement CDN—NDG comporte certaines particularités géographiques, notamment l'existence d'une importante frontière artificielle créée par l'autoroute Décarie qui divise de façon bien définie les quartiers de CDN et de NDG. Dans ce contexte, il est approprié de considérer la prestation de certains services de proximité à l'échelle

de chacun des territoires se trouvant de part et d'autre de l'autoroute Décarie plutôt qu'à l'ensemble du territoire de l'arrondissement CDN—NDG.

De plus, quelques secteurs sont caractérisés par des particularités démographiques et socio-économiques qui justifient une intervention plus ciblée de la part de l'arrondissement CDN—NDG en ce qui concerne la planification et la prestation de divers services. Les stratégies et orientations retenues à cet égard devront demeurer exceptionnelles et tendre, à court terme, à encourager les citoyens de ces quartiers à consommer les services de proximité offerts à l'échelle de l'un ou l'autre des deux principaux territoires de l'arrondissement CDN—NDG.

La troisième prémisse peut donc être énoncée de la façon suivante :

**Les services de proximité dans l'arrondissement CDN—NDG sont rendus à l'échelle de deux quartiers : CDN et NDG. Des interventions ponctuelles pourront être nécessaires à l'échelle de secteurs ciblés, mais auront pour objectif d'encourager les citoyens de ces quartiers à profiter des services offerts par l'arrondissement CDN—NDG à l'échelle de l'un ou l'autre des deux territoires identifiés comme zone de desserte de quartier.**

<sup>12</sup> *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4)



## Les virages « environnemental » et « famille »

L'environnement ou le développement durable ainsi que la famille ont récemment pris une place importante dans les orientations stratégiques de la Ville. L'adoption du premier Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise en 2007<sup>13</sup> et celle de la Politique familiale<sup>14</sup> au cours de la même année en sont des exemples concrets. L'arrondissement CDN—NDG n'est pas resté à l'écart de ces initiatives. Au contraire, en mai 2007, il présentait ses engagements dans le cadre du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise<sup>15</sup>. De plus, en février et en mai 2008, il adoptait ses premiers « Plan d'action famille »<sup>16</sup> et « Plan vert »<sup>17</sup>.

Ces virages devront être pris en considération dans l'offre et la prestation des services par les différentes directions de l'arrondissement CDN—NDG, notamment la DCSLDS. Penser et agir en fonction du développement durable et de la famille devront devenir des réflexes dans toute planification de services et de développement de projets dans les prochaines années.

La quatrième prémissse est donc la suivante :

**Une attention particulière doit être portée sur les aspects liés au développement durable et à la famille dans le cadre de tout exercice de planification et d'orientation ainsi que dans l'organisation et la prestation de services.**

### L'impact du climat

Loin de vouloir lancer un débat scientifique sur les changements climatiques, les bouleversements environnementaux et les prophéties, bonnes ou mauvaises, qui

sont avancées à ces sujets, il est toutefois possible de constater certains faits naturels récents qui ont un impact sur les activités de sport et de loisir. Par exemple, les températures hivernales récentes à Montréal ont eu des impacts négatifs sur les activités extérieures, et plus particulièrement en ce qui concerne les patinoires. Le maintien de ces installations et leur durée effective ne sont plus ce qu'ils étaient il y a 20 ans.

D'un autre angle, la saison des activités estivales a tendance à s'étirer. La rotation historique du personnel saisonnier à Montréal se situait du début mai au début septembre pour les fonctions printanières et estivales et du début septembre à la fin mai pour les fonctions automnales et hivernales. Toutefois, depuis quelques années, la demande est forte afin que la Ville prolonge l'accès à certaines installations telles que les terrains de soccer, de balle et de tennis jusqu'en octobre et même novembre. Il n'est pas rare d'entendre parler les gens de saison d'été en septembre et octobre étant donné les températures chaudes qu'on y observe de plus en plus.

Le prolongement des activités estivales nécessite une importante réaffectation des ressources, tant humaines que matérielles et financières, et la Ville n'est actuellement pas en mesure de répondre à une telle demande. Par exemple, dans certains secteurs d'activités, notamment en ce qui concerne les installations aquatiques extérieures, le personnel saisonnier est essentiellement composé d'étudiants qui n'ont plus de disponibilité, dès la mi-août au moment du retour en classe. Le problème n'en n'est plus seulement un de réaffectation ou d'allocation de ressources, mais bien de disponibilité de ressources.

13 Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise

14 Politique familiale

15 Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise

16 Plan d'action famille

17 Plan vert

Dans ce contexte, la cinquième prémisses peut être ainsi formulée :

**Les activités extérieures qui se déroulaient traditionnellement à des périodes bien précises dans l'année subissent les effets de variations climatiques récentes. D'une part, les installations pour les activités hivernales, et particulièrement les patinoires, sont de plus en plus difficiles à maintenir en bon état et pour une période suffisamment prolongée. D'autre part, les installations pour les activités estivales sont de plus en plus sollicitées au-delà de la période de fermeture traditionnelle qui se situait à la fête du travail, c'est-à-dire au début du mois de septembre. Dans ce contexte, la Ville est confrontée à un important problème de ressources.**

## L'accessibilité économique

La moyenne des revenus par ménage et par famille dans l'arrondissement CDN—NDG est similaire à celle de l'ensemble de la Ville et même supérieure dans le cas du quartier de NDG. De plus, les citoyennes et citoyens y sont généralement plus éduqués que la moyenne de la population de la Ville. Certes, le territoire de CDN—NDG comporte cinq zones de défavorisation reconnues selon les indices usuels (Pampalon et Raymond) en cette matière, mais au plan macroscopique, les dernières données de Statistique Canada ne permettent pas de classer la population de l'arrondissement CDN—NDG dans la catégorie des « démunis ».

Ainsi, plusieurs personnes peuvent choisir de ne pas se prévaloir des services publics de culture, de sport

et de loisir pour plutôt s'abonner à différentes institutions ou clubs privés offrant de tels services, et ce, tant à l'intérieur des limites de l'arrondissement CDN—NDG qu'à l'extérieur de celles-ci.

Les données socio-économiques qui sont publiées sont, bien entendu, des moyennes et, en ce sens, le tissu social de l'arrondissement CDN—NDG est à l'image du reste de la Ville, de la province ou encore du pays, c'est-à-dire qu'on y retrouve essentiellement trois grandes catégories de classes économiques soit, les démunis, la classe moyenne et les plus fortunés. Ainsi, on peut prétendre que la gratuité des services est nécessaire pour les uns, mais avantage les autres. Retenons également que la gratuité est un concept utopique, puisque tout a un coût et ce coût doit être assumé par quelqu'un à quelque part.

La Ville, comme les autres paliers de gouvernement, est aujourd'hui confrontée à cette question et doit, d'une part, tenir compte de disparités sociales dans son évaluation des services disponibles, qu'ils soient publics ou privés, et, d'autre part, dans l'établissement du tarif pour certains types de services.

La sixième et dernière prémisses peut donc se lire ainsi :

**La gratuité est une utopie. À tout bien ou service est associé un coût de production. Ainsi, ce qui est gratuit est nécessaire pour certains individus alors que pour plusieurs autres il s'agit d'un avantage. Les disparités socio-économiques doivent donc être prises en considération dans la planification des services publics et dans leur prestation.**





**Maison de la culture Côte-des-Neiges -  
Toit vert**

# VALEURS

Dans l'élaboration de son Plan directeur, la DCSLDS a tenu compte non seulement des prémisses décrites précédemment mais également de certaines valeurs sur lesquelles reposent l'essentiel de sa mission. En effet, dans l'atteinte de son objectif principal qui est de rendre des services de qualité et efficaces dans les matières qui la concerne à la population de l'arrondissement CDN—NDG, la DCSLDS, évalue, analyse, planifie, propose et agit en prenant en considération certaines caractéristiques incontournables de l'offre de service.

## Saine gestion

En premier lieu, la réalisation de la mission de la DCSLDS repose sur une saine gestion des ressources de l'administration publique. Le fardeau fiscal des citoyens, l'état des finances publiques, le coût des services ainsi que la réalisation de ceux-ci sont tous des éléments qui doivent composer une formule dont le résultat est l'efficacité. L'exercice peut sembler simpliste *a priori* mais les dépenses de fonctionnement augmentent pour la Ville comme pour tous. Les coûts d'énergie, les coûts d'acquisition de biens, les taxes ainsi que les salaires ne sont que quelques exemples de ces dépenses sur lesquelles nous avons peu de contrôle et qui ne cessent de croître. Au surplus, la demande pour certains services en culture, en sport, en loisir ainsi qu'en développement social croît également et il est légitime, pour les payeurs de taxes, de s'attendre à obtenir un juste retour sur leurs contributions annuelles. L'augmentation de la demande et des coûts de fonctionnement devrait aller de pair avec une augmentation des budgets alloués. Or, tel n'est pas

le cas. Depuis plusieurs années, à l'exclusion des salaires, les budgets de fonctionnement des directions de l'arrondissement CDN—NDG n'ont pas augmentés et, dans certains cas, ont même été amputés. Soulignons que celui de la DCSLDS présente un déficit récurrent d'environ 400 000 \$ annuellement depuis quelques années.

C'est dans un tel contexte de déséquilibre entre les besoins réels et les ressources publiques disponibles que la DCSLDS doit faire preuve d'imagination pour maintenir les services tout en gérant de façon responsable, efficace et transparente.

## La population

Un deuxième élément fondamental sur lequel repose la mission de la DCSLDS est, bien entendu, la population de l'arrondissement CDN—NDG, c'est-à-dire l'ensemble des citoyennes et citoyens, de tout âge et de tout origine, bénéficiaires des services qui doivent être rendus. L'ensemble des employés de la DCSLDS a comme objectif essentiel de rendre des services de qualité à cette population. Il est donc capital que les besoins de celle-ci soient pris en considération.

La DCSLDS s'efforce pour la réalisation de ses activités, lorsque cela lui semble approprié, d'obtenir le poulx de la population en ayant recours, notamment, à différents rapports statistiques, en écoutant et discutant avec le réseau de partenaires de l'arrondissement CDN—NDG ou encore avec les institutions qui y sont

présentes et même, dans certains cas, en consultant directement les citoyennes et citoyens. L'objectif de cet exercice est d'atteindre le plus possible une adéquation entre l'offre et la demande en termes de type de services, de la fréquence à laquelle ceux-ci sont offerts, de tarification et d'accès aux différents lieux qui sont sous la responsabilité de la DCSLDS.

Ainsi, tout en demeurant à l'intérieur des paramètres dictés par une saine gestion des fonds publics, les services en matière de culture, de sport, de loisir et de développement social sont, généralement, planifiés et rendus en fonction des besoins et attentes exprimés par la population de l'arrondissement CDN—NDG. Cet équilibre entre l'offre et la demande ne peut toutefois pas être optimal étant donné les contraintes budgétaires auxquelles l'administration publique montréalaise doit faire face.

## Le partenariat

Le dernier élément essentiel à la réalisation de la mission de la DCSLDS est relatif à l'exécution de la prestation de services. En effet, chaque année, l'arrondissement CDN—NDG cède par convention la gestion de certains centres sportifs et communautaires, l'encadrement d'activités de sport, de loisir, de clubs de vacances ou de clubs sportifs ou la réalisation de divers programmes à plusieurs OBNL de son territoire. Ce réseau de partenaires graduellement mis en œuvre depuis 1996 s'appuie sur les trois principes de développement du loisir public adopté par l'Association québécoise du loisir municipal :

- le citoyen est et doit être l'acteur principal de ses loisirs;
- la maîtrise d'œuvre en loisir doit être confiée au niveau le plus près du citoyen, c'est-à-dire la communauté locale;
- la qualité de vie du citoyen repose sur la mise en commun de toutes les ressources dont dispose la communauté.

Au-delà de ce réseau d'une vingtaine de partenaires dont les liens avec l'arrondissement CDN—NDG sont formellement encadrés dans une convention de partenariat, la DCSLDS interagit avec plus d'une centaine d'organismes en ce qui concerne l'offre de service découlant de son domaine d'activités.

Ainsi, une partie importante de la prestation de services en matière de sport, de loisir et de développement social repose sur la force des relations partenariales qu'entretient la DCSLDS avec les organismes du milieu. Ces derniers, qui sont des OBNL, des écoles primaires et secondaires, des établissements d'enseignement privés et des universités, constituent un des éléments essentiels à la réalisation de la mission de la DCSLDS. Cette dernière s'assure donc d'impliquer, dans la mesure du possible, tous et chacun de ces importants partenaires au moment de planifier et d'élaborer les grandes orientations qui doivent guider la prestation des services. Que ce soit dans l'élaboration de différentes politiques ou plans d'action (plan vert, famille, saines habitudes de vie, développement social, sécurité urbaine), de projets particuliers ou même de documents d'orientation stratégique tels que le présent Plan directeur, tous, dans les limites de leur champs d'action respectif, sont appelés à y participer d'une façon ou d'une autre.

Ce modèle de gestion basé sur le partenariat a démontré son efficacité au cours des 15 dernières années. Dans ce contexte et compte tenu de l'importance de tous les partenaires, la DC SLDS affirme vouloir maintenir en place ce modèle, le renforcer et, par conséquent, l'améliorer. C'est d'ailleurs dans une telle perspective que la DC SLDS entend débiter l'année 2011 par une importante réflexion à ce chapitre avec son réseau de partenaires.

Le présent Plan directeur a été conçu pour aider l'administration à gérer sainement son réseau d'infrastructures, pour donner à la population une perspective, à moyen terme, du développement des activités et installations dont elle sera le principal bénéficiaire, mais aussi pour donner à tout le réseau des partenaires de l'arrondissement CDN—NDG un instrument de planification sur lequel il pourra s'appuyer au cours des 10 prochaines années pour développer et améliorer l'offre de service en sport, loisir et développement social. Ce Plan directeur se présente donc comme un outil conçu à partir de la réflexion de tous, qu'ils soient fonctionnaires, citoyens, organismes ou institutions et gens d'affaires, mais également au bénéfice de toutes ces mêmes personnes. Dans ce contexte, la DC SLDS est confiante que la majorité des recommandations seront concrétisées dans les prochaines années grâce à la participation de tous ces intervenants.



**Pavillon Gilbert-Layton**